

Procès-verbal

De la séance du Conseil Municipal

du 13 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

Madame AUCLAIR Élodie est nommée Secrétaire de séance

Étaient présents :

Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ, Jean-François CONTENT, Yoann GRASON, Emmanuel FRANCIERE, Fabrice MOUTON, Monique MONTAGNE, François BARNIERS, Elodie AUCLAIR, Patricia MORIN, Nathalie PRIN.

Étaient excusés : Maïlys BORDENET procuration donnée à Jacques FONBAUSTIER

Absents :

Ordre du jour :

- Vote du Procès-verbal réunion du 28 Mars 2023,
- Vote du Compte administratif commune 2022,
- Vote du Compte de gestion commune 2022,
- Vote de l'affectation du résultat commune 2022,
- Vote des budgets 2023 (commune, assainissement, lotissement)
- Devis agrandissement Columbarium,
- Devis feu d'artifice,
- Délibération taux de promotion pour avancement de grade,
- Divers.

Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00

- *Procès-verbal réunion du 28 mars 2023*

Le Maire donne lecture du Procès-verbal du 28 mars. Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

- *Vote du compte administratif commune 2022*

Commune – voté à 12 voix – 1 abstention (délibération N°2023-14)

Le Maire ne participant au vote, monsieur Jacques FONBAUSTIER présente au CM le compte administratif de l'année 2022

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		641 453,09 €		152 253,43 €	0,00 €	793 706,52 €
Opérations de l'exercice	378 292,66 €	562 742,30 €	88 606,05 €	13 586,28 €	466 898,71 €	576 328,58 €
TOTAUX	378 292,66 €	1 204 195,39 €	88 606,05 €	165 839,71 €	466 898,71 €	1 370 035,10 €
Résultat de clôture		825 902,73 €		77 233,66 €		
Reste à réaliser			77 000,00 €		77 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	378 292,66 €	1 204 195,39 €	165 606,05 €	165 839,71 €	543 898,71 €	1 370 035,10 €
RESULTAT DEFINITIFS		825 902,73 €		233,66 €		826 136,39 €

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Approuve le CA 2022 du budget commune;

- *Vote du compte de gestion 2022 commune*

Commune – approuvé à l'unanimité (délibération 2023-15)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a -été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2022** au 31 décembre **2022** y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dresse, pour l'exercice **2022** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- *Affectation du résultat commune 2022*

Commune – approuvé à l'unanimité (délibération N°2023-16)

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ;

- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 825 902.73€
- Un excédent d'investissement de 77 233.66€

Considérant les restes à réaliser suivant :

Dépenses : 77 000€

Recettes : 0€

- Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

- Affectation du solde d'excédent de d'investissement au compte 001 pour un montant de 77 233.66€.
- Affectation du solde d'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 825 902.73€.

- *Vote des budgets 2023*

Le Maire donne lecture a une note de synthèse retraçant les grandes lignes de financement de l'année 2022 et les budgets 2023 ainsi que les principaux travaux à venir.

Budget Lotissement du Challoy (délibération 2023-17) voté à l'unanimité

Le Maire présente au Conseil Municipal différents documents préparatoires du budget 2023 du lotissement

*Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,*

- approuve le budget 2023 comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 345 288.41€
Dépenses et recettes d'investissement : 368 962.44€

Budget Assainissement (délibération 2023-18) voté à l'unanimité

Le Maire présente au Conseil Municipal différents documents préparatoires du budget 2023 de l'assainissement ;

*Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,*

- approuve le budget 2023 comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 271 740.93€
Dépenses et recettes d'investissement : 178 357.83€

Budget Commune (délibération 2023-19) voté à l'unanimité

Le Maire présente au Conseil Municipal différents documents préparatoires du budget 2023 de la commune ;

*Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,*

- approuve le budget 2023 comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 247 402.73€
Dépenses et recettes d'investissement : 756 371.39€

- ***Devis agrandissement columbarium***

Le maire informe le CM qu'il reste seulement deux cases de columbarium. Le Maire indique qu'un devis a été fait par la société Jusserand pour la construction d'un columbarium de 12 cases (à l'identique de celui actuel) ainsi que la pose de trois caves urnes. Le devis d'élève à 10 000€ pour le columbarium et 319€ pour 3 caves urnes. La Mairie prendra contact avec l'entreprise RUDY BRUYAS pour l'aménagement paysager autour de l'espace.

- ***Devis feu d'artifice***

Le Maire informe que la mairie a reçu le devis de l'entreprise BREZAC (reprise de la société Loisirs Event à Lignières). Suite au problème de produits non partis lors du feu d'artifice du 14 juillet 2022, les produits seront reportés en 2023 avec en compensation des produits supplémentaires offert. Le devis s'élève à 3200€TTC.

- ***Délibération Taux de promotion (délibération 2023-20) vote à l'unanimité***

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;
VU l'avis du Comité technique en date du 06 mars 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents

remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

**Le conseil municipal ,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

Article 1 :

D'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2023 les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Article 2 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

• *Divers*

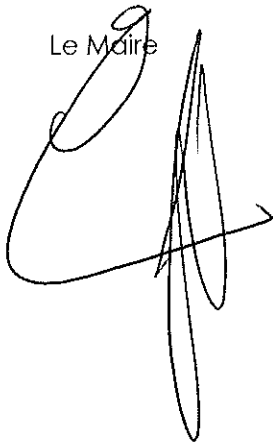
- Le Maire rappelle que l'échange du chemin entre la MEAC et la commune est maintenant acté ;
- Le Maire informe qu'un courrier de la société DERICHEBOURG notifie leur cessation d'activité ;
- Le maire informe qu'une réunion FAR a eu lieu, il est attribué à la commune la somme 14 006€. Le Département subventionne les travaux de menuiserie de la mairie pour un montant de la commune 4 718€ et pour la construction d'un carport de 9 288€.
- Yoann GRASON fait le bilan de la réunion du syndicat de la Théols ; une réunion GEMAPI est prévu le 20 avril ;
- Le Maire fait le bilan du rdv avec Monsieur COTTA, responsable du ramassage des ordures ménagères. Monsieur COTTA informe des difficultés liées au ramassage dans les impasses du fait que le camion, par sécurité, n'est plus autorisé à faire des marches arrière. Le Maire fait lecture du mail échangé avec les responsables du SICTOM afin d'éclaircir la situation. Fabrice MOUTON informe que les rippeurs ne ramassent pas systématiquement les ordures ménagères ;
- Le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'Association BluesBerry. Le CM décide d'attribuer une subvention de 5 000 euros (accepté à la majorité 9 élus participent au vote) ;
- Jacques FONBAUSTIER fait le bilan de la réunion avec les classes de CE2 et CM1 concernant la démarche stratégie climat. Les élèves vont élire 2 éco-délégués qui participeront aux réunions de réflexion sur le climat ;
- Sylvie annonce qu'une réunion du syndicat du eaux Liennet se tient demain soir ;
- Jean-François CONTENT indique que des sèche-mains sont en cours d'installation au gymnase ; Il informe que Monsieur RENARD va intervenir lundi au SDIS pour établir le consuel au local des pompiers ;
- Yoann GRASON, informe qu'il est nécessaire de rouvrir les toilettes publiques ;
- Le Maire annonce que des tuiles tombent du toit de l'Eglise, le périmètre est sécurisé par des barrières ; Yoann GRASON indique que le plafond de l'Église est en mauvais état dû

à la moisissure ; le Maire informe que l'humidité de l'Eglise ne permet pas de garder les murs en bon état ; une réflexion est à faire.

- François BARNIERS informe que suite à la remarque de Fabrice MOUTON concernant les branches d'arbres tombant sur les fils électriques route de Marôn, il s'est renseigné et annonce que les différents acteurs concernés se relancent le problème d'élagage, que cela ne concerne pas le territoire communal
- Le Maire informe que seulement 30% de la population est raccordée à la fibre. Les lignes cuivre seront supprimées sur la commune à partir de 2027

Séance levée le 13 avril 2023 à 22h15.

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

La secrétaire de séance

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, with a horizontal line underneath.

